

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

DELIBERATION N°2022.00252

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - SOUTIEN DES OPERATIONS
D'HABITAT ET METROPOLE AU TITRE DU PROTOCOLE SIGNE AVEC LA
CAISSE DE GARANTIE DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 49
Nombre de pouvoirs : 12
Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 juin 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220616-D20220025210

DATE D'AFFICHAGE :22 juin 2022

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,
M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND,
M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - SOUTIEN DES OPERATIONS D'HABITAT ET METROPOLE AU TITRE DU PROTOCOLE SIGNE AVEC LA CAISSE DE GARANTIE DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

En matière d'habitat social, le Programme Local de l'Habitat oriente l'action de la Métropole vers le rééquilibrage territorial de l'offre locative sociale, son renouvellement et sa réhabilitation.

Le programme d'actions du Programme Local de l'Habitat prévoit ainsi de soutenir :

- la démolition du parc HLM déqualifié situé dans les quartiers du Contrat de Ville ;
- la reconstitution d'une partie de l'offre HLM démolie dans le cadre des projets de renouvellement urbain des quartiers du Contrat de Ville ;
- la production de résidences HLM qui participent à l'accueil de publics spécifiques, au renouvellement du tissu immobilier existant ou au rééquilibrage territorial de l'offre HLM ;
- la réhabilitation thermique du parc HLM.

Le Conseil Métropolitain, lors de sa séance du 23 mai 2019, a adopté les modalités de soutien de la Métropole pour ces actions.

Les opérations de l'OPH Habitat et Métropole font l'objet d'une délibération spécifique, conformément au protocole d'aide conclu avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) et validé par le Conseil Métropolitain lors de sa séance du 05 octobre 2020.

Sur cette base, il est proposé d'adopter la programmation suivante :

- au titre du soutien de droit commun à la production de logements locatifs sociaux en acquisition-amélioration et construction neuve, la programmation compte trois opérations pour un total de 12 logements avec un soutien financier de Saint-Etienne Métropole de 95 000 € ;
- au titre du soutien à la démolition, à la réhabilitation et au renouvellement du parc locatif social des quartiers du Contrat de Ville, la programmation compte une opération de démolition de 86 logements, avec un soutien financier de Saint-Etienne Métropole de 473 000 €.

Par ailleurs, au titre de la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Etienne Métropole signée le 14 mars 2019 avec notamment l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, la Métropole a apporté une subvention de 660 000 € pour la réhabilitation de 110 logements, sis "Fours Banaux", 1-2 impasse des Fours Banaux, 4-5 place de la Halle, 2 à 8 place des Fours Banaux, 4 rue Barra et 2-4 rue du Béal.

La réhabilitation porte finalement sur les 124 logements de la résidence, du fait de l'absence d'une restructuration interne initialement envisagée.

Au titre du soutien à la démolition, à la réhabilitation et au renouvellement du parc locatif social des quartiers du Contrat de Ville, il est proposé d'apporter une subvention de 84 000 € pour les 14 logements qui n'ont pas fait l'objet d'une subvention métropolitaine (montant de 6 000 € par logement, identique à celui apporté aux 110 logements subventionnés précédemment).

Le soutien financier de Saint-Etienne Métropole à l'ensemble de la programmation est de 652 000 €.

Il est précisé que, pour chaque opération, Habitat et Métropole supporte au moins 20 % du coût d'opération. Dans le cas contraire, le montant de subvention de la Métropole sera diminué en conséquence.

Les opérations soutenues financièrement par Saint-Etienne Métropole feront l'objet d'une convention signée avec Habitat et Métropole précisant les modalités de versement de la subvention métropolitaine. Le paiement se fera en un maximum de huit annuités.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide la programmation d'Habitat et Métropole présentée et le montant de la participation financière de la Métropole à hauteur de 652 000 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de participation financière correspondante avec Habitat et Métropole ;**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération ONA, destination LLS3 et LLSPV du budget habitat sur les exercices 2022 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU

**PROGRAMMATION DE SOUTIEN DE DROIT COMMUN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
EN ACQUISITION-AMELIORATION ET CONSTRUCTION NEUVE**

Légende :

- AA : opération en acquisition / amélioration
- CN : opération en construction neuve
- VEFA : Vente en l'Etat Futur d'Achèvement
- PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
- PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

Opérations agréées en 2021 :

Bailleur social	Adresse de l'opération		AA / CN / CN VEFA	Logements soutenus par Saint- Etienne Métropole			Montant forfaitaire de subvention par logement	Montant de subvention
				Total	PLAI	PLUS		
Habitat et Métropole	Saint-Etienne	38 rue de la Sablière	AA	1		1	12 000 €	12 000 €
Habitat et Métropole	Saint-Etienne	67 rue Antoine Durafour	AA	4		4	12 000 €	48 000 €
Habitat et Métropole	Saint-Etienne	Place Louis Courier	CN VEFA	7		7	5 000 €	35 000 €
Total				12		12		95 000 €

**PROGRAMMATION DE SOUTIEN A LA DEMOLITION, A LA REHABILITATION ET AU RENOUVELLEMENT DU PARC LOCATIF SOCIAL
DES QUARTIERS DU CONTRAT DE VILLE**

Démolition de logements locatifs sociaux situés dans les quartiers du Contrat de Ville :

Bailleur social	Adresse de l'opération		Nombre de logements	Montant de subvention
Habitat et Métropole	Le Chambon-Feugerolles	"Romière 3", 35 à 43 allée des Cèdres	86	473 000 €
Total			86	473 000 €

Réhabilitation de logements locatifs sociaux situés dans les quartiers du Contrat de Ville :

Bailleur social	Adresse de l'opération		Nombre de logements	Montant de subvention
Habitat et Métropole	Saint-Chamond	"Fours Banaux", 1-2 impasse des Fours Banaux, 4-5 place de la Halle, 2 à 8 place des Fours Banaux, 4 rue Barra et 2-4 rue du Béal	14	84 000 €
Total			14	84 000 €

